



Président : M. Jorge E. ILLUECA (Panama).

POINT 34 DE L'ORDRE DU JOUR

La situation au Moyen-Orient : rapports du Secrétaire général (suite)

1. M. BLUM (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Depuis bien des années, la raison et le sens des perspectives sont devenus des denrées rares aux Nations Unies. Il y a moins d'une semaine, l'Assemblée générale a délibéré, selon sa manière tortueuse habituelle, de la « Question de Palestine ». On voudrait espérer qu'en examinant « La situation au Moyen-Orient » cette instance ait véritablement l'intention de discuter de la question du Moyen-Orient, vaste région de 14,25 millions de kilomètres carrés, tourmentée par de nombreux conflits et tensions. Cependant, à moins que l'Assemblée ne soit en mesure de s'écarter de ses tendances passées — et force est d'admettre que cela est peu probable —, nous allons vraisemblablement assister à une répétition du débat de la semaine dernière, au cours duquel le conflit arabo-israélien a été examiné, selon la coutume, avec parti pris. En prétendant que le conflit arabo-israélien est à la base des nombreux autres problèmes de la région ou qu'il y est intimement lié, l'Organisation aura prouvé une fois encore que si elle est passée maître dans l'art de s'enfouir la tête dans le sable il en va autrement lorsqu'il faut trouver une approche réaliste et honnête fort nécessaire pour aborder les problèmes auxquels sont confrontés notre région et le monde en général.

2. Israël serait le dernier à nier l'importance qu'il y a à régler le conflit arabo-israélien sur une base constructive et équitable. Les guerres arabo-israéliennes ont coûté la vie à des milliers de personnes et ont causé douleurs et difficultés à nos peuples. Cependant, ce conflit n'est qu'un des nombreux points chauds de la région et nombre d'autres points chauds font peser un danger immédiat sur la sécurité régionale et mondiale. En outre, le conflit arabo-israélien n'est pas au cœur de ces autres problèmes menaçants, mais n'est que l'un des symptômes d'un malaise plus vaste : la rivalité et la désunion interarabe de longue date. Ce désaccord violent s'est manifesté non seulement dans les relations entre Etats arabes mais dans les pays arabes aux-mêmes dont les régimes ont souvent recouru à des moyens brutaux pour écraser toute critique et opposition potentielles. Des centaines de milliers de personnes, notamment des Arabes palestiniens, ont été les victimes de la politique nationale et régionale des Etats arabes — ce que j'ai fait remarquer dans ma déclaration de la semaine dernière [80^e séance]. Néanmoins, et bien que dans plus de 9 cas sur 10 les morts occasionnées par la guerre au Moyen-Orient soient imputables à des hostilités qui n'ont pas le moindre rapport avec le conflit arabo-israélien, l'Assemblée générale a, systématiquement et en proportion inverse, choisi, pour des questions relatives au Moyen-Orient, de consacrer 90 p. 100 de son temps aux tensions arabo-israéliennes.

3. En examinant « La situation au Moyen-Orient », l'Assemblée devrait pour une fois aborder la question dans sa véritable perspective. Rappelons-nous tous que nous traitons d'une vaste superficie terrestre qui s'étend sans interruption du golfe Persique, à l'est, au désert du Sahara, à l'ouest. Un grand nombre d'Etats, arabes et non arabes, de nombreuses minorités ethniques et religieuses, des structures sociales et économiques diverses, de même que des systèmes politiques différents composent notre région. Depuis l'aube de l'histoire, le Moyen-Orient est tiraillé par l'instabilité et les conflits. Mais, plutôt que de regarder si loin dans le passé, examinons brièvement ce qu'il en est depuis 30 ans.

4. Depuis le début des années 50, chaque Etat arabe a été virtuellement en guerre ou sur le pied de guerre avec au moins un de ses voisins. Au cœur du Moyen-Orient, la Syrie, à plus d'une reprise, a menacé la Jordanie, a été aux prises avec l'Iraq et a fait un champ de ruines du Liban au cours des sept années de son occupation brutale. Plus à l'est, l'Iran et l'Iraq s'affrontent depuis des années et, après un bref interlude antérieur à 1980, ont repris leur conflit avec plus d'intensité et de férocité encore. Si l'Iran n'était pas le premier souci de l'Iraq, le Koweït et certains des autres Etats du Golfe seraient inquiets des revendications et des empiètements territoriaux de l'Iraq, dont ils étaient menacés il y a seulement quelques années. Ailleurs, dans la péninsule arabe, au début des années 1960, Nasser a envahi le Yémen avec des forces égyptiennes, et, même après le départ des Egyptiens, les deux Yémens ont été régulièrement en guerre. A l'ouest, la Libye a encouragé la subversion et le terrorisme en appuyant les efforts faits pour renverser des régimes arabes voisins. Dans le passé, la Libye s'est heurtée militairement à l'Egypte et à la Tunisie, a menacé le Soudan et, au cours des dernières années, a élargi ses horizons qui s'étendent au Tchad et à d'autres pays africains. Plus à l'ouest, l'Algérie mène dans le Sahara une guerre contre le Maroc, en recourant à des subrogés.

5. Bien entendu, le tableau idyllique que je viens de décrire n'est qu'un aspect de la tendance à la violence qui caractérise la vie politique arabe. Les contradictions engendrées par une richesse extrême qui côtoie une misère noire s'accompagnent de tensions entre le progrès social et l'extrémisme politique. Le mécontentement et les frictions sociales sont exploités par des gouvernements égoïstes aux dépens des intérêts de leurs peuples. Bien que le Moyen-Orient soit riche en ressources minérales, dont le pétrole n'est pas la moindre, ces richesses nouvellement découvertes n'ont pas amené l'harmonie ni la concorde sociale aux peuples de la région. Au contraire, chaque régime arabe a dû constamment recourir à la force pour assurer sa survie.

6. En Syrie, le régime minoritaire alawite dépend d'un corps d'officiers loyaux et de la police secrète pour écraser brutalement toute dissension, et recourt même parfois aux tueries, comme cela a été le cas l'an dernier à Hama. L'Iraq est réputé pour la brutalité avec laquelle il réprime les droits de l'homme et pour sa politique discriminatoire et dure à l'égard des Kurdes et d'autres minorités. La Libye est dirigée par un colonel fanatique et une petite

clique d'officiers. Même les Etats arabes dits modérés, comme ceux de la péninsule arabe, ont établi des systèmes autoritaires qui font obstacle à toute possibilité de démocratisation. Depuis des années, la Jordanie a abandonné toute prétention à la monarchie constitutionnelle et maintenant que son parlement est dissous elle est sous le coup de la loi martiale.

7. Au cours de ses délibérations précédentes sur ce point de l'ordre du jour, l'Assemblée générale a, semble-t-il, estimé qu'elle n'avait pas le temps de s'occuper de telles « bagatelles ». Ma délégation ne sera pas partie à cette parodie. C'est pourquoi je veux saisir cette occasion pour aborder le problème dans sa perspective correcte et pour examiner aussi certains des facteurs qui ont accru les tensions et qui ont eu des effets néfastes sur notre région au cours des dernières années.

8. Comme je viens de le dire, la scène politique arabe interne se caractérise par l'intolérance, l'oppression et la violence. Les régimes arabes ont cyniquement élevé des tollés au sujet de prétendues violations de droits de l'homme lorsque cela convenait à leurs propres objectifs partisans. Cependant, dans nombre de pays arabes, les droits de l'homme n'apparaissent sous aucune forme et la démocratie reste un lointain mirage. Résolus à maintenir le pouvoir à tout prix, les gouvernements arabes adoptent impitoyablement tous les moyens disponibles, si violents soient-ils, pour étouffer la critique et réprimer l'opposition légitime. A quelques exceptions près, la plupart des pays arabes ne tolèrent pas même la moindre déviation à la ligne officielle. Ceux qui pourraient constituer une opposition politique ont le droit de se réunir, mais seulement en prison ou face à un peloton d'exécution.

9. Sous la dictature de Hafez al-Assad, la Syrie incarne le summum de la tyrannie dans notre région. La douzaine de régimes qui ont précédé la prise du pouvoir par Assad en 1970 n'ont pas non plus hésité à appliquer des mesures de répression sévères. Cependant, les dirigeants actuels à Damas ont de beaucoup surpassé leurs prédécesseurs en sauvagerie dans leur ambition d'assurer le pouvoir à la minorité alawite en Syrie et de maintenir le monopole politique du parti Ba'ath.

10. Le mois dernier, Amnesty International a publié un rapport détaillé sur les violations systématiques et horribles des droits de l'homme par la Syrie. Le rapport cite des preuves qu'au cours de ces dernières années des milliers de Syriens ont été harcelés et arbitrairement arrêtés par les forces de sécurité du pays et qu'un grand nombre d'entre eux ont été torturés et même assassinés par le régime. Des personnes arrêtées ont été, dans certains cas, détenues pendant des années sans les garanties d'une procédure régulière. On sait que 17 personnes ont été détenues ainsi pendant plus de 12 ans et que 300 autres ont été détenues pendant des périodes prolongées allant de 2 à 9 ans. En outre, dans un certain nombre de cas, des membres d'une famille ont été gardés en otage tandis que la police secrète recherchait des suspects politiques. Ceux qui sont tombés aux mains de la police secrète se sont généralement retrouvés, à un moment ou à un autre, dans l'une des chambres de torture de la Syrie, où des douleurs atroces sont infligées par des méthodes variées telles que des décharges électriques, des brûlures, des coups de fouet en câbles d'acier, des abus sexuels et l'arrachement des ongles.

11. Le meurtre, qu'il soit commis de manière individuelle ou collective, est un *modus operandi* favori du régime d'Assad. Plusieurs opposants ont été exécutés ou assassinés par des agents syriens, et l'on connaît 6 cas de meurtre politique de masse perpétrés par les autorités entre mars 1980 et février 1982. En un jour seulement, le 27 juin

1980, de 600 à 1 000 prisonniers ont été massacrés par les forces syriennes dans la prison de Tadmur (Palmyre). La plus épouvantable des atrocités du régime d'Assad a été son assaut brutal sur Hama en février 1982. Dans ce cas-là, de 10 000 à 25 000 personnes ont été tuées et des quartiers entiers de la ville ont été détruits. Des mesures de répression aussi abominables sont devenues monnaie courante dans le cadre de la politique du régime syrien à l'égard de ses propres citoyens. Il ne faut donc pas s'étonner que les forces syriennes utilisent des procédés semblables ailleurs également.

12. Le régime iraquien de Saddam Hussein at-Takriti ne diffère pas essentiellement de celui de son voisin syrien de l'ouest. A Bagdad comme à Damas, le parti Ba'ath dispose d'un pouvoir absolu sur la vie de tous les Iraquiens. Aucune opposition n'est tolérée. Le régime iraquien a terrorisé, torturé et abattu tous ses critiques potentiels. Depuis 1978, 520 prisonniers politiques ont été exécutés, selon les chiffres connus, et l'on sait aussi que 23 personnes sont mortes sous la torture; on a également signalé la disparition de 114 personnes depuis leur arrestation entre 1979 et 1982. Il y a quelques années, même la communauté scientifique iraquienne était terrorisée par les autorités. Les moyens utilisés sont parfois particulièrement horribles, comme le montre le cas de deux Iraquiens, qui ont pu être examinés par des médecins au Royaume-Uni, dont le diagnostic a été qu'ils souffraient des effets d'un empoisonnement au thallium, substance utilisée en général pour exterminer les rats et qui provoque des douleurs épouvantables avant la mort; l'une de ces victimes en est morte par la suite.

13. Le régime de Saddam Hussein a imposé aux citoyens iraquiens des restrictions sévères, y compris des règlements interdisant à tous, sauf quelques rares personnes triées sur le volet, les voyages à l'étranger. En outre, les minorités iraquiennes ont depuis des années fait l'objet de tracasseries, de persécutions et même de massacres. La répression des Kurdes est une preuve pénible du caractère sauvage de la politique interne de l'Iraq. De même, d'après des sources autorisées, par suite de sa guerre avec l'Iran, le régime iraquien a sommairement déporté en 1980 des dizaines de milliers de chiïtes iraquiens, d'origine prétendument iranienne.

14. Pour ne pas se laisser dépasser par la Syrie, l'Iraq a également détruit une communauté tout entière. En juillet 1982, les forces gouvernementales iraquiennes ont anéanti la ville d'Ad Dujayl, comme l'a rapporté *The Economist* de Londres du 4 décembre 1982. Cette attaque brutale contre une communauté d'environ 2 000 citoyens iraquiens a entraîné la disparition de familles entières — certaines massacrées, d'autres déportées par la force —, et des bulldozers ont ensuite rasé ce qui restait de la ville.

15. Il est un autre symbole encore du fanatisme et de l'oppression au Moyen-Orient : la Libye. Depuis le coup d'Etat de 1970 qui l'a amené au pouvoir, le colonel Muammar Kadhafi n'a négligé aucun effort pour écraser toute opposition possible. Ces dernières années, sa campagne s'est intensifiée et propagée jusqu'à inclure de soi-disant opposants qui vivent à l'étranger. Un grand nombre d'émigrés libyens ont été terrorisés par des menaces ou des tentatives d'assassinat, tandis que leurs familles en Libye souffraient aux mains de la police secrète de l'Etat. Kadhafi a lancé cette phase de sa campagne pour renforcer son contrôle lorsqu'il a annoncé, le 27 avril 1980, que les Libyens vivant à l'étranger seraient liquidés s'ils ne revenaient pas immédiatement en Libye. Le lendemain, le journal officiel libyen *Al-Zahf al-Akhdar* indiquait que le programme de liquidation physique avait commencé. Il y a un an, le 23 décembre

1982, l'agence de presse officielle libyenne, JANA, citait Kadhafi qui aurait dit : « La révolution a détruit ceux qui se trouvaient dans le pays et elle doit à présent rechercher ceux qui restent encore à l'étranger. » Dans un rapport intitulé « Political Killings by Governments », paru en 1983, Amnesty International mentionnait quelque 15 nouveaux cas de tels complots d'assassinat libyens. Les victimes comprenaient même deux enfants, âgés de 7 et 8 ans, qui ont heureusement survécu à une tentative d'empoisonnement.

16. Un débat approprié de la situation au Moyen-Orient doit certainement inclure ces épouvantables exemples de tyrannie dans notre région, comme il doit examiner les autres manifestations de l'autoritarisme qui prévaut dans la plupart des autres Etats du Moyen-Orient. La violence interne et la nature oppressive de la plupart des Etats de notre région se reflètent également, ce n'est guère surprenant, dans les tensions et les conflits régionaux. Il est peu étonnant que les pays les plus notoires pour leurs systèmes internes d'oppression, comme la Syrie, la Libye et l'Iraq, soient également les principaux auteurs de troubles au Moyen-Orient et se trouvent même à la base de l'instabilité de la région.

17. La Syrie est devenue sans le moindre doute le principal instigateur de crises dans la moitié orientale de notre région. Les activités agressives de la Syrie ne découlent pas seulement de son hostilité fanatique envers mon pays, mais aussi de deux autres facteurs qui, ensemble, constituent une combinaison dangereuse. Un des fondements sur lesquels est édifiée la politique syrienne est le caractère radical de ce pays et ses efforts inlassables pour faire du parti Ba'ath syrien et de son idéologie la force dominante dans la région, tout comme ce parti et cette idéologie ont acquis un statut absolument prédominant à l'intérieur même de la Syrie. Cette motivation du comportement syrien s'est révélée surtout dans la rivalité entre le régime syrien et sa contrepartie en Iraq. Sans ses problèmes actuels avec l'Iran, le régime iraquien aurait lui aussi recherché depuis longtemps des objectifs semblables.

18. A plus d'une reprise, la rivalité entre la Syrie et l'Iraq a dégénéré en violence, des institutions et des personnalités iraqiennes devenant la cible du terrorisme patronné par la Syrie, et vice versa. Des groupes terroristes de ces deux régimes rivaux ont souvent changé de « loyalisme ». On l'a encore vu récemment lorsque le groupe terroriste d'Abou Nidal a transféré son siège de Bagdad à Damas.

19. La rivalité entre la Syrie et l'Iraq s'est également manifestée par l'appui que la Syrie apporte à l'Iran. C'est ainsi qu'en 1982 la Syrie a coupé l'oléoduc conduisant à la Méditerranée. A la suite de quoi les exportations de pétrole, déjà en déclin en raison des ravages de la guerre entre l'Iran et l'Iraq, ont décliné davantage encore. L'Iraq exporte aujourd'hui 650 000 barils par jour au lieu de 3 millions de barils avant la guerre, selon la revue *Time* du 24 octobre 1983. Comme l'on pouvait s'y attendre, Téhéran a récompensé les Syriens pour leur appui, par exemple au Liban, où des agents iraniens ont mené des opérations terroristes barbares.

20. L'amitié fraternelle qui unit les deux dirigeants Ba'ath s'est exprimée non seulement dans les actes, mais aussi dans les mots. C'est ainsi que la presse syrienne attaque régulièrement et d'une manière particulièrement virulente Saddam Hussein at-Takriti, de l'Iraq, comme, par exemple, en 1980, lorsque le journal officiel syrien, *al-Baath*, l'a traité de « pervers » ou lorsque, le 4 mai 1982, Radio-Damas a demandé au monde arabe d'aider « le peuple iraquien emprisonné et persécuté à éliminer le régime de terreur et de trahison de Bagdad, avec à sa

tête le bourreau Saddam Hussein ». Les Iraquiens ne se sont pas gênés pour rendre la monnaie de leur pièce à leurs frères syriens à la suite de ces compliments. Ainsi, le 22 juillet 1983, la presse iraquienne a publié un appel lancé par le clergé musulman iraquien demandant d'« exécuter » Hafez al-Assad, de la Syrie, « tyran responsable de l'assassinat de milliers de musulmans, Palestiniens et Syriens, innocents ».

21. Un facteur déterminant qui a une influence plus grande encore que le radicalisme syrien et la suprématie Ba'ath, c'est, dans ce pays, le concept de « Grande Syrie ». Le régime d'Assad a fait de son plan ambitieux d'expansion un élément clef de la politique étrangère syrienne en cherchant à créer une « Grande Syrie » qui engloberait le Liban, la Jordanie et Israël. La politique syrienne à l'égard de mon propre pays n'a pas besoin d'être expliquée ici dans le détail. Cependant, pour m'en tenir au point de l'ordre du jour à l'examen, je vais examiner brièvement la politique syrienne à l'égard de la Jordanie et du Liban.

22. A l'exception de quelques brèves interludes de calme apparent dans l'ouragan syro-jordanien, la Syrie a cherché à diverses reprises à saper l'indépendance et la souveraineté de la Jordanie. L'intervention et la subversion syriennes dans les affaires de la Jordanie se sont particulièrement intensifiées au cours des 14 années du régime d'Assad. En septembre 1970, la Syrie a exploité l'affrontement entre la Jordanie et les terroristes de l'Organisation de libération de la Palestine [OLP] en envahissant le nord de la Jordanie et en occupant temporairement une partie du territoire jordanien qui comprenait la ville d'Irbid. En novembre-décembre 1980, la Syrie a massé des troupes le long de la frontière avec la Jordanie afin d'essayer d'intimider le Gouvernement jordanien. Au cours de ces dernières semaines, les diplomates jordaniens ont été victimes, à New Delhi et à Athènes, de tentatives d'assassinat cautionnées par les Syriens. Le 5 novembre 1983, le roi Hussein de Jordanie a déclaré ce qui suit au journal *al-Rai* d'Amman :

« En ce qui concerne les tentatives d'assassinat sur les personnes de nos deux ambassadeurs, nous disposons de preuves irréfutables selon lesquelles l'organisation Abou Nidal, qui est très active en Syrie, est l'instigatrice de ces tentatives et nous avons également des renseignements d'après lesquels la Syrie essaie de perturber la sécurité à l'intérieur de la Jordanie en engageant certains éléments pour provoquer des troubles et perpétrer des actes de terrorisme. »

23. Toutefois, le Liban est l'objectif principal des ambitions non déguisées d'Assad en vue d'une « Grande Syrie ». A cet égard, le refus de la Syrie de reconnaître explicitement l'indépendance du Liban est caractéristique et Damas n'a jamais échangé des ambassadeurs avec ce pays. Aujourd'hui, quelque 40 000 soldats syriens occupent 45 p. 100 du Liban et n'ont aucune intention d'en partir. Le 15 mai 1983, le *New York Times* a cité une personnalité proche du président Assad qui aurait dit que « La Syrie ne peut pas se retirer du Liban à aucun moment dans l'avenir... Nos troupes restent là où elles sont, quoi qu'on en pense à Washington, et, le moment venu, certaines mesures seront prises contre le Liban. »

24. Nous savons tous maintenant de quelles mesures il s'agit. Dans la région de la Bekaa, la Syrie a renforcé ses positions en introduisant la monnaie syrienne et en encourageant la culture du haschich sous le contrôle direct de la Syrie. Les forces syriennes et leurs fantoches ont bombardé les villes côtières du Liban, y compris Beyrouth, et ces dernières semaines ils ont également été engagés dans la partie septentrionale du Liban. Il est révélateur que les atrocités perpétrées contre la population civile

au nord du Liban et appuyées par les Syriens, s'ajoutant au fait qu'Arafat se cache derrière la population civile de Tripoli, n'ont rencontré qu'une indifférence cynique de la part des gouvernements arabes. En fait, ce silence a été vivement critiqué le 28 octobre 1983 par le journal arabe *al-Fajr* de Jérusalem dans les termes suivants :

« Les pays arabes ont été totalement silencieux depuis le début du complot syrien. La prolongation de ce silence arabe ne peut être interprétée que comme une participation directe à ce crime qui est commis sous les yeux des Arabes. »

25. Dans le même esprit, Issam Anani, avocat à Jérusalem, aurait dit, selon le *U.S. News and World Report*, dans son numéro du 12 décembre 1983 : « La leçon à tirer de la guerre à Tripoli est que nous devons tourner le dos aux Etats arabes qui n'ont pas levé le petit doigt pour nous aider. » Les Syriens ont non seulement bombardé Tripoli, mais, depuis le mois de mai dernier, ont déplacé 5 000 à 10 000 alawites syriens dans cette ville, ce qui constitue un élément de leur plan pour consolider la domination syrienne déjà existante, selon l'*American Friends Service Committee*, en date du 10 août 1983. Tout cela est inexcusable aux termes de la Charte des Nations Unies, et cependant l'Organisation n'a pas procédé au moindre examen de ce problème. Bien entendu, une telle attitude ne saurait surprendre personne car, hélas pour sa réputation, cela est tout à fait conforme à la politique des Nations Unies au Liban au cours des 10 années passées.

26. Les événements survenus dans ce pays ont apporté une preuve flagrante du comportement des dirigeants arabes. Tout d'abord, ils ont établi et organisé des bandes de terroristes de l'OLP en vue de harceler et, en fin de compte, de détruire mon pays. Ensuite, ils ont envoyé ces bandes en Jordanie. Lorsque ce plan n'a pas donné les résultats attendus, ils ont envoyé l'OLP sur le dos du Liban, qui était considéré comme le lien le plus faible de la chaîne arabe. Les dirigeants arabes ont vu dans le Liban un pays hôte approprié pour l'OLP.

27. A partir du moment où la larve de l'OLP s'est métamorphosée en un monstre vorace, on a considéré comme une bonne chose de le laisser au Liban. Non seulement cela permettait d'en débarrasser les dirigeants arabes, mais cela fournissait également d'excellents alibis : la Syrie a utilisé la présence de l'OLP comme prétexte à son incursion militaire au Liban — une opération qui a d'ailleurs été généreusement financée par les Saoudiens et autres magnats arabes du pétrole —, et les Iraquiens, les Libyens, les Iraniens et d'autres ont leur appétit de subversion, de contresubversion, de bombardements réciproques, d'assassinats ainsi que de complots politiques tous azimuts — tout cela avec l'aide opérationnelle des différentes factions de l'OLP. Le Liban, très longtemps considéré comme la seule démocratie du monde arabe, est devenu l'exemple vivant de ce que les intrigues des dirigeants arabes peuvent avoir comme conséquences pour un pays qui n'a pas le pouvoir de leur résister. Et le monde, lentement mais sûrement, s'est habitué à cet état de choses et l'a délibérément ignoré.

28. Le Liban était et reste quantité négligeable non seulement aux yeux des dirigeants arabes mais également aux yeux des autres gouvernements et des Nations Unies. Plutôt que de heurter les sensibilités des régimes arabes, l'Organisation préfère se fonder sur la « doctrine de la famille » des Etats arabes, qui considère le fratricide arabe comme une « affaire arabe strictement interne ». Il ne faut donc pas s'étonner si, la semaine dernière, les événements sanglants qui se sont produits dans le nord du Liban ont été délibérément ignorés par quasiment toutes les délégations présentes ici.

29. De façon grotesque, alors que l'Assemblée générale gardait le silence, le Conseil de sécurité s'agitait et discutait activement des SOS lancés par Arafat depuis le Liban. Il conviendrait de rappeler que, l'année dernière, Arafat et ses camarades terroristes ont été autorisés à quitter le Liban à la seule condition qu'ils n'y reviennent pas. Cependant, malgré l'engagement pris par Arafat, nous le retrouvons de nouveau au Liban. Sous prétexte de quitter Tripoli pour éviter de nouvelles victimes civiles mais, en réalité, pour sauver sa propre peau si précieuse, Arafat cherche, par sa fuite du Liban, cette année, à se sortir de nouveau d'une situation difficile, cette fois en se servant abusivement du drapeau des Nations Unies.

30. Dans mes lettres des 6 et 7 décembre 1983¹, j'ai informé le Président du Conseil de sécurité qu'une attaque terroriste avait été commise le 6 décembre à Jérusalem contre les passagers d'un autobus du service régulier des transports urbains. Ce crime visait, de toute évidence, à tuer le maximum de civils, hommes, femmes et enfants. Par cet acte atroce, quatre personnes ont trouvé la mort, notamment Yehuda Kaplan, âgé de 77 ans, et deux écolières Esther Adi, âgée de 14 ans, et Nurit Pollack, âgée de 11 ans. Quarante-six civils ont été blessés, dont 30 femmes et quatre enfants. Dix des victimes sont toujours dans un état critique. De Tripoli, l'aile de l'OLP dirigée par Yasser Arafat a revendiqué la responsabilité de cet acte barbare.

31. Compte tenu de ce crime horrible perpétré par les terroristes d'Arafat, il est inconcevable que les Nations Unies, qui se consacrent prétendument à la protection de la vie humaine et au renforcement de la paix, accordent à ces terroristes la moindre assistance ou les moindres facilités. En outre, ce serait faire fi de toutes les notions d'humanité que d'invoquer des « raisons humanitaires » pour permettre à Arafat et à ses terroristes de se mettre sous la protection du drapeau des Nations Unies.

32. En conséquence, j'ai reçu pour instruction d'informer l'Assemblée générale que le Gouvernement d'Israël prie le Secrétaire général d'annuler toutes dispositions prises éventuellement pour donner aux terroristes un sauf-conduit sous le drapeau des Nations Unies.

33. La position de mon pays à l'égard du Liban est parfaitement claire. Elle a été exprimée à différentes occasions et je vais la réaffirmer ici, aujourd'hui. Israël est pour le rétablissement complet de la souveraineté libanaise, de l'indépendance libanaise, de l'intégrité territoriale libanaise, de l'unité du Liban à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues et pour la restauration de l'autorité légitime du Gouvernement du Liban sur tout le territoire de ce pays. Israël est convaincu que pour atteindre cet objectif, toutes les forces étrangères doivent être retirées du Liban. Outre ces objectifs, et compte tenu de l'expérience des dernières années, la sécurité légitime d'Israël doit également être garantie et le territoire libanais ne doit plus jamais être utilisé pour lancer des attaques contre nos citoyens.

34. L'accord conclu par Israël et le Liban, le 17 mai 1983, est lié à ces exigences. Israël demeure attaché à la mise en œuvre rapide et totale de cet accord dont l'objectif est la restauration de la souveraineté libanaise. Cependant, chacun doit être bien conscient du fait que la Syrie et l'OLP n'ont nullement l'intention de respecter la souveraineté libanaise, pas plus aujourd'hui que par le passé.

35. Si la Syrie constitue pour notre région la principale menace à l'Est, la Libye, quant à elle, constitue la principale menace à l'Ouest. Cela ne signifie pas que la Libye ait adopté une politique « désintéressée » dans notre voisinage immédiat. Bien au contraire, le régime du colonel Kadhafi a les mains tachées de sang car il s'est livré à de nombreuses activités meurtrières destinées à saper la

stabilité dans cette partie de la région et à permettre à Kadhafi de réaliser son plan pour devenir le deuxième Nasser du monde arabe. Ainsi, la Libye s'est alignée avec les forces d'agression au Liban et a fourni des armes aux fantoches de la Syrie dans ce pays. La haine hystérique viscérale de Kadhafi envers mon pays est également bien connue.

36. Cependant, à l'heure actuelle, le dictateur de la Libye a choisi de concentrer presque tous ses efforts sur l'Afrique du Nord, c'est-à-dire la moitié occidentale du Moyen-Orient. Episodiquement, la Libye a essayé de pratiquer la subversion dans chacun des pays voisins : l'Égypte, le Soudan, la Tunisie et le Maroc. Le rêve de Kadhafi de réaliser un empire islamique l'a également conduit à tourner son attention vers les autres nations de l'Afrique. Actuellement, ses forces cherchent activement à s'implanter dans la partie septentrionale du Tchad, dans le cadre des tentatives faites par la Libye pour assujettir cet Etat. L'Assemblée générale ne doit pas oublier qu'il y a quelques années seulement Kadhafi a essayé de réaliser une fusion avec le Tchad et a même, par la force, annexé la province d'Aouzou, riche en uranium. D'autres nations en Afrique ont également subi les effets de la subversion et de l'intervention libyennes bien que toutes ces activités aient été, comme on pouvait s'y attendre, passées complètement sous silence par l'Organisation des Nations Unies. En fait, au lieu de répondre à cette menace libyenne, le représentant de ce supercolonialiste a été élu, de manière grotesque, à la présidence, pour la présente session, de la Quatrième Commission qui traite précisément des questions de décolonisation. Le rôle d'expert de la Libye dans le domaine du terrorisme international n'a pas besoin d'être précisé ici, bien que ce soit là un sujet qui mérite certainement de retenir l'attention des Nations Unies.

37. L'un des points les plus dangereux au Moyen-Orient, actuellement, est le golfe Persique où, depuis plus de trois ans, deux régimes totalitaires se livrent à une guerre sanguinaire dont les ramifications s'étendent bien au-delà de la zone de combat. Dans cette guerre, on fait peu de cas de la vie, et des centaines de milliers de personnes ont déjà été tuées ou blessées de part et d'autre. En fait, ce bain de sang a fait en une seule journée plus de victimes que n'en ont fait toutes les guerres arabo-israéliennes. De plus, des millions de personnes se sont retrouvées sans foyer et des communautés entières ont été anéanties. Il en a résulté un immense problème de réfugiés qui dépasse de très loin les chiffres, d'ailleurs gonflés, de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies concernant les réfugiés arabes palestiniens.

38. En envahissant l'Iran en 1980, Saddam Hussein at-Takriti était prêt à sacrifier cyniquement les jeunes du pays et à semer la dévastation de l'autre côté, dans sa quête d'une domination iraquienne de la région. C'est ainsi que des villes iraniennes comme Abadan, Khurrumchahr et Qasr-I-Shirin ont été réduites en ruines, et l'on sait aujourd'hui que les Iraquiens ont même employé des armes chimiques dans cet affrontement. Cependant, entre-temps, les plans de Saddam Hussein ont mal tourné et les Iraniens ont riposté de façon féroce et impitoyable, en attaquant à leur tour des centres urbains iraquiens et en se livrant à des incursions dans le territoire iraquien.

39. La guerre entre l'Iran et l'Iraq, déclenchée par l'Iraq il y a plus de trois ans et menée avec tant de brutalité par les deux adversaires, a menacé d'embraser toute la région du Golfe et de mettre en péril la sécurité mondiale. En outre, les retombées économiques et écologiques de cette guerre ont été sérieuses. Non seulement ces deux pays ont gaspillé des sommes considérables pour alimenter leurs

machines de guerre, mais les champs pétrolifères des deux Etats sont devenus des cibles privilégiées et ces deux régimes menacent la libre circulation des navires dans le Golfe. Des plates-formes pétrolières ont été incendiées et leur pétrole, représentant des centaines de milliers de barils, s'est répandu dans les eaux du Golfe, polluant gravement la région et menaçant la faune marine. Le tort ainsi causé risque d'avoir des incidences excessivement néfastes qui dépassent de très loin les problèmes économiques des deux pays engagés dans cette guerre. Cet aspect échappera-t-il aussi à l'Assemblée générale pendant ses délibérations sur la situation au Moyen-Orient ?

40. Tous les conflits dont je viens de parler ne sont que quelques-uns parmi les 30 conflits et plus qui ravagent à l'heure actuelle le Moyen-Orient et perpétuent l'instabilité dans la région. Si l'Assemblée souhaite sincèrement se pencher sur la situation qui existe vraiment au Moyen-Orient, elle doit s'atteler aux problèmes que je viens de décrire et se refuser à poursuivre aveuglément la voie tendancieuse et inappropriée adoptée ces dernières années. Cependant, si, au lieu d'examiner les nombreux problèmes concrets du Moyen-Orient, on y ressasse *ad nauseam* des propos comme ceux qui ont été tenus la semaine dernière, lors du débat sur le conflit arabo-israélien, au titre du point 33 de l'ordre du jour, l'Assemblée ne fera que jeter encore davantage le discrédit sur elle-même et sur l'ensemble des Nations Unies.

41. Le Moyen-Orient est une région immense dont les problèmes nombreux et complexes ont des incidences non seulement sur notre région mais sur le monde entier. La manière erronée de présenter le conflit arabo-israélien comme étant la cause de tous les problèmes du Moyen-Orient et l'unique danger dans notre région pour la paix internationale conduit invariablement à la conclusion que l'Organisation n'a nullement l'intention de traiter des affaires concrètes du monde et qu'elle préfère s'adonner à la rhétorique creuse et traiter de pseudo-problèmes. Hélas, c'est la conclusion que tout observateur réaliste de la scène des Nations Unies est amené à tirer s'il s'appuie sur des exemples passés.

42. M. AL-ASHTAL (Yémen démocratique) [*interprétation de l'arabe*] : Nous venons d'entendre la déclaration du représentant d'Israël sur le point intitulé « La situation au Moyen-Orient ». Le représentant d'Israël a parlé de tout au Moyen-Orient, sauf de la situation dangereuse qui menace d'exploser et de conduire à la guerre. Le représentant d'Israël a tenté de broser un tableau extrêmement sombre de l'ensemble de la région arabe, afin de justifier la politique israélienne d'agression dans cette région arabe. Dans sa déclaration, il a fait preuve de son dédain bien connu pour la communauté internationale, car l'Assemblée générale a dû écouter une déclaration sur les Etats arabes et non sur la situation au Moyen-Orient.

43. Le représentant d'Israël aurait dû répondre aux nombreuses questions de la communauté internationale. Par exemple, Israël est-il vraiment attaché à la Charte des Nations Unies et aux résolutions du Conseil de sécurité ? Le représentant d'Israël peut-il déclarer devant l'Assemblée générale que son pays se retirera du Liban, conformément aux résolutions 508 (1982) et 509 (1982) du Conseil de sécurité ? Israël peut-il donner effet aux résolutions de l'Assemblée générale lui demandant de se retirer immédiatement de la Rive occidentale, de la bande de Gaza, de Jérusalem et des hauteurs du Golan ? Israël reconnaît-il les droits nationaux inaliénables du peuple palestinien tels qu'énoncés par l'Assemblée générale, y compris son droit de retourner dans sa patrie et de créer son propre Etat indépendant ?

44. Parler de la République arabe syrienne, de la Jama-hiriya arabe libyenne, de l'Iraq et d'autres pays arabes

ne saurait masquer les pratiques israéliennes dans les territoires arabes occupés ou dans les territoires arabes voisins. La politique israélienne, qui repose sur l'agression et l'expansion, ne peut que faire l'objet d'une condamnation internationale, malgré toutes les tentatives faites par le représentant d'Israël pour masquer cette politique en parlant des affaires internes des autres Etats.

45. L'Assemblée générale traite aujourd'hui de la situation au Moyen-Orient dans le contexte d'une politique extrêmement dangereuse et d'événements militaires qui menacent de déboucher sur une conflagration. Il y a quelques jours, le monde entier s'est rendu compte que les Etats-Unis, qui emploient le slogan de la paix et participent à ce qu'ils appellent des opérations de paix, entraînent de plus en plus le Moyen-Orient vers la guerre et la destruction. Les Etats-Unis sont entrés dans l'arène du conflit arabo-israélien en tant que partie puissante et active au conflit. Leur politique et leurs objectifs sont pleinement conformes à la politique israélienne d'agression. En fait, nous ne pouvons faire la différence entre la politique des Etats-Unis au Moyen-Orient et la politique d'expansion d'Israël dans la région. Cette politique est engagée dans la guerre d'expansion d'Israël dans la région arabe. Cette similarité politique et stratégique entre l'attitude des Etats-Unis et celle d'Israël est devenue tout à fait évidente dans les accords militaires conclus à Washington à la suite de la visite du Premier Ministre d'Israël, la semaine dernière. Ainsi, la duplicité et l'hypocrisie du rôle des Etats-Unis dans la région ont été totalement et clairement révélées. Ceux qui doutaient encore de la véritable politique américaine au Moyen-Orient pourront-ils encore se laisser tromper à l'avenir ? Les Etats-Unis d'Amérique peuvent-ils encore faire semblant de jouer un rôle de médiateur dans le conflit arabo-israélien alors qu'ils participent au combat aux côtés des forces israéliennes ? Tous les deux visent les mêmes objectifs à Beyrouth.

46. Ce sont l'occupation continue du territoire libanais par Israël et l'appui que lui apportent les Etats-Unis à cette fin qui risquent réellement de provoquer une fois de plus la guerre au Moyen-Orient. Comment interpréter la conclusion des accords militaires entre Israël et les Etats-Unis et la coordination stratégique qui existe entre eux au moment où Israël continue de défier les résolutions 508 (1982) et 509 (1982) du Conseil de sécurité, qui exigent son retrait immédiat et inconditionnel du Liban ? Les Etats-Unis ont voté pour ces résolutions.

47. Les provocations incessantes auxquelles est soumise la République arabe syrienne et la participation américaine dans les attaques contre des positions syriennes au Liban ne conduiront qu'à un affrontement militaire qui menacera la sécurité dans la région et pourrait même dépasser le cadre de la région.

48. Le Gouvernement du Yémen démocratique dénonce cet acte d'agression flagrant de la part du Gouvernement américain et déclare son plein appui à ses frères de la République arabe syrienne en cas d'attaque impérialiste sioniste visant à porter atteinte à sa souveraineté et à ses droits légitimes.

49. Aujourd'hui, nous ne sommes pas plus proches d'une solution de la crise au Moyen-Orient. Israël, qui lance un défi à la communauté internationale et aux résolutions des Nations Unies, ne connaît que la politique du fait accompli imposée par la force. C'est par la force militaire qu'Israël a occupé la Rive occidentale, Gaza, Jérusalem et les hauteurs du Golan et qu'il a envahi le territoire libanais. Israël ne respecte ni le droit international ni les conventions internationales et en est récompensé par les Etats-Unis. Au Conseil de sécurité, les Américains utilisent leur veto pour protéger Israël. Sur

les plans économique et militaire, Israël reçoit un plein appui des Etats-Unis, ce qui lui permet d'adopter une politique de force et, en fait, l'encourage dans ce sens. Les Arabes ne font pas seulement face à Israël mais également à une grande puissance qui, en même temps, pille leurs richesses et menace leur paix et leur stabilité.

50. Cette situation regrettable dans la région ne conduira pas les peuples et les Etats arabes au découragement et au désespoir, ce qui est le but d'Israël et de sa politique du fait accompli. Ce que nous voyons aujourd'hui, en ce qui concerne la résistance héroïque au Sud-Liban et dans les territoires arabes occupés, c'est l'expression de la colère qui sans aucun doute conduira à mobiliser l'énergie arabe afin de résister à la fois à l'agression israélienne et à l'hégémonie américaine.

51. M. TREIKI (Jamahiriya arabe libyenne) [*interprétation de l'arabe*] : Il y a quelques jours l'Assemblée générale a terminé l'examen du point de l'ordre du jour relatif à la Palestine et, aujourd'hui, nous examinons un autre point qui est étroitement lié à cette question. Je veux parler du point intitulé « La situation au Moyen-Orient », dont l'Assemblée générale a commencé l'examen il y a plus de 15 ans, à la suite de l'agression sioniste, raciste et brutale perpétrée contre la nation arabe en 1967.

52. Comme c'est le cas pour la question de Palestine, au cours de toutes ces années et malgré les nombreuses résolutions qu'elle a adoptées, l'Assemblée générale n'a pu parvenir à aucun progrès tangible. Bien au contraire, les violentes attaques sionistes s'intensifient. La politique sioniste consiste à renforcer son occupation de la Palestine et de territoires arabes par l'implantation des colonies juives de peuplement, grâce au financement des Etats-Unis et par l'expulsion des populations arabes par la menace ou l'emploi de la force. De plus, l'entité sioniste a annexé Jérusalem en 1980 et les hauteurs syriennes du Golan en 1981. L'arrogance sioniste a atteint son paroxysme lorsque cette entité raciste a envahi le Liban, l'année dernière, avec l'appui des forces impérialistes et les armes qu'elles lui ont fournies. Cette entité continue d'occuper plus d'un tiers de ce pays après avoir commis des crimes et des tueries, notamment les massacres de Sabra et de Chatila.

53. Cette politique fondée sur la menace et l'emploi de la force a dépassé la région immédiate lorsque l'entité sioniste raciste a attaqué les installations nucléaires à des fins pacifiques iraqiennes et menacé de recourir à la force contre tout autre pays arabe ou islamique qui tenterait de construire des installations nucléaires à des fins pacifiques ou scientifiques.

54. Cette politique irresponsable révèle la nature foncièrement raciste et féroce de cette entité, qui se fonde sur le terrorisme, le meurtre et la destruction. S'il n'est pas mis fin à cette politique, le monde sera entraîné dans une situation très grave qui mettra en danger la paix et la sécurité internationales. L'agression américaine et sioniste contre le peuple arabe n'a de précédent ni dans l'histoire des Nations Unies ni dans l'histoire tout court. Des massacres successifs ont été commis à Deir Yassine, Kafr Kassen, à Sabra et Chatila et des actes d'agression ont eu lieu en 1948, 1956, 1967 et 1982.

55. Malgré la condamnation mondiale de ces massacres et de ces actes d'agression, l'entité sioniste continue à défier la communauté internationale en poursuivant sa politique criminelle, ce qui ne serait pas possible sans l'appui continu et illimité que cette entité reçoit du Gouvernement américain. Plus elle persiste dans son agression, plus elle reçoit d'aide des Etats-Unis. Cela a été confirmé de façon irréfutable par le dernier accord signé lors de la visite rendue à Washington par le terroriste Yitzhak Shamir, accord qui a abouti à l'intensification

de la coopération entre les deux entités dans tous les domaines — politique, économique et militaire —, dont l'un des résultats a été les raids américano-israéliens contre le Liban et la République arabe syrienne, la première semaine de décembre 1983, agression qui se poursuit encore.

56. Ce renforcement de la position américaine a encore aggravé la situation déjà sérieuse dans cette région, entraînant la poursuite de l'agression sioniste et de l'intervention impérialiste, tantôt sous la bannière des forces multinationales et sous prétexte de maintenir la paix et la sécurité et tantôt par des manœuvres militaires à grande échelle ainsi que sous d'autres formes d'intervention directe. Personne ne peut vraiment croire que 30 navires militaires, y compris trois porte-avions équipés des armes les plus modernes, se trouvent dans la région dans le but de maintenir la paix au Liban et de protéger les troupes qui participent à la Force multinationale. Cela ne nécessite pas toute cette armada de l'Alliance atlantique. Ils y sont pour protéger l'entité sioniste, pour terroriser les autres pays de la région et pour leur imposer des solutions de capitulation dans le but de contrôler la situation économique.

57. La coordination qui existe entre l'entité sioniste et les Etats-Unis n'est pas chose nouvelle. Elle existe depuis la création même de l'entité sioniste. La plupart des actes d'agression commis par les sionistes contre la nation arabe l'ont été à la suite d'une coordination et d'une planification entre les deux Etats, et parfois avec l'encouragement du Gouvernement des Etats-Unis, comme cela a été le cas pour l'invasion du Liban.

58. La Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste condamne le dernier accord intervenu entre les deux Etats eu égard, notamment, à la déclaration du porte-parole de la Maison-Blanche, qui a dit que cet accord était également dirigé contre les autres Etats de la région, y compris la Jamahiriya arabe libyenne. Le Gouvernement américain, qui a récemment perpétré une attaque directe contre la Jamahiriya arabe libyenne et qui a envoyé sa VI^e flotte au large des côtes libyennes, déclare aujourd'hui que cet accord est dirigé contre nous; quant à nous, nous tenons à déclarer que nous nous défendrons de toutes nos forces contre tout acte d'agression contre notre souveraineté, nos eaux territoriales ou notre espace aérien et à annoncer que nous appuyons la République arabe syrienne lorsqu'elle essaie de se défendre contre des actes d'agression de ce genre.

59. Nous voudrions exprimer l'espoir que la communauté internationale mettra fin à cette politique agressive des Etats-Unis et de l'entité sioniste au Moyen-Orient et qu'elle prendra toutes les mesures nécessaires, conformément à la Charte des Nations Unies, pour empêcher le Gouvernement israélien et celui des Etats-Unis de poursuivre cette politique.

60. Il y a quelques minutes, le représentant de l'entité raciste sioniste s'est lancé dans une diatribe raciste et féroce contre les Etats arabes. Cela ne nous surprend pas de la part de cette personne qui représente les criminels et les mercenaires qui sont venus de toutes les parties du monde pour occuper la Palestine, pour chasser les Palestiniens et s'emparer de leurs terres et pour commettre des actes d'agression à leur encontre en les soumettant à l'occupation. La personne que l'on appelle le représentant de l'entité sioniste parle ici de morale et de droits de l'homme. Les droits de l'homme de qui? De quels êtres humains? Ceux de Sabra et de Chatila ou du Liban, ou des Juifs séfarades originaires des régions arabes et qui ont été opprimés par les bandes ashkénazes venues d'Europe? Annexer les hauteurs syriennes du Golan ou Jérusalem, est-ce respecter les droits de l'homme? La

répression, le massacre et la torture des musulmans dans les territoires occupés sont-ils la marque du respect des droits de l'homme?

61. Cette entité est un cancer pour l'humanité. Ici, aux Etats-Unis, elle continue d'encourager les gens à commettre des actes de corruption, de violence et de dépravation sexuelle afin de détruire la société; elle cherche à contrôler la société américaine grâce à ses agents et elle a réussi à faire en sorte que ce pays, l'un des plus grands du monde, se serve de sa puissance pour frapper et tuer des gens. Shamir, qui a tué le comte Bernadotte, n'a pas le droit de parler d'humanité ni de droits de l'homme. L'existence même d'Israël représente une violation des droits de l'homme. Cette entité sioniste est contraire à tous les principes moraux et humanitaires. Le siège qu'elle occupe ici est celui du représentant de la Palestine et non pas celui des mercenaires de Pologne ou d'autres pays d'Europe et des Etats-Unis, qui ont créé cette entité raciste sioniste artificielle. Ceux-là, qui sont les plus grands antisémites, viennent ici nous parler d'antisémitisme. Nous, qui sommes Arabes et Sémites, nous en indignons.

62. Ce groupe de mercenaires et de criminels représente une menace pour l'humanité. Ils ont aidé à répandre la corruption et à faire naître la violence en Europe et aux Etats-Unis. Ils ont détruit les lieux les plus sacrés du monde, à Jérusalem, en Palestine — et nous, en tant qu'Arabes, chrétiens comme musulmans, nous tenons ces lieux pour les plus sacrés. Les forces sionistes sont entrées dans la mosquée Al-Aqsa et, ce faisant, elles l'ont violée et profanée.

63. Le représentant de l'entité sioniste raciste a parlé de la Jamahiriya arabe libyenne. C'est un honneur pour mon pays que cette personne en ait parlé de la façon dont elle l'a fait. Si elle avait loué la Jamahiriya arabe libyenne, nous aurions alors été dans notre tort. Non, aucun dirigeant, quel qu'il soit, ne peut être fier de recevoir des compliments du peuple le plus vil de la terre, cette bande de criminels et de mercenaires.

64. Il y a une résolution des Nations Unies où il est dit que le sionisme est l'une des pires formes du racisme. Avons-nous besoin que cette entité, que les Nations Unies considèrent comme un ennemi de la paix, nous décerne un certificat de bonne conduite? Avons-nous besoin d'un certificat de bonne conduite de la part de Shamir, le terroriste, qui a tué de ses propres mains le comte Bernadotte, ou de Begin, qui a organisé le massacre de Deir Yassin? J'ai été aujourd'hui honoré d'entendre le représentant de l'entité sioniste parler de moi comme il l'a fait. Le colonel Kadhafi et les chefs de la révolution libyenne devraient être fiers.

65. Cette entité est la plus vile qui ait jamais été créée. Elle a accusé mon pays d'avoir colonisé l'Afrique, alors que nous tentons de libérer l'Afrique et la Palestine du colonialisme. Notre peuple ne renoncera jamais. Nous contribuerons à la libération de la Palestine, à l'expulsion de l'entité sioniste et à la création, à sa place, d'un Etat palestinien, tout comme le Zimbabwe a pris la place de la Rhodésie. Nous défendons notre juste cause. Nous croyons fermement aux droits du peuple palestinien à la vie et à l'exercice de ses droits légitimes. Nous n'arrêterons pas tant que l'entité sioniste n'aura pas été chassée de cette enceinte, comme l'a été le représentant de Formose.

66. Le moment est venu pour l'Organisation des Nations Unies de s'efforcer de sauver les peuples du monde de cette entité raciste. Il est grand temps pour l'Organisation des Nations Unies, et les Etats-Unis en particulier, de comprendre que les sionistes juifs s'efforcent, ici, aux Etats-Unis, de détruire les Américains. Voyez ce qui se passe à New York. Qui sont les propriétaires des maisons

clous et des cinémas pornographiques ? N'est-ce pas les Juifs qui exploitent le peuple américain et s'efforcent de l'avilir ? Si nous réussissons à éliminer cette entité, nous sauverons du même coup les peuples américain et européen.

67. Nous espérons que le jour est proche où nous pourrions effacer cet outrage, cette aberration historique que nous avons commise lorsque nous avons admis dans notre Organisation cette entité raciste, cette bande de criminels, de mercenaires et de terroristes.

68. M. KHALIL (Égypte) [*interprétation de l'arabe*] : L'Assemblée générale, une fois de plus, examine la question du Moyen-Orient à un moment crucial, alors que la situation est devenue plus complexe et que la tension et la violence s'intensifient. Cela ne fait qu'exacerber la haine quand nous avons le plus grand besoin d'un espoir renouvelé de parvenir à un règlement juste et pacifique du problème, en appliquant les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et en exploitant les diverses initiatives qui visent à maintenir l'élan et à ouvrir la voie à un règlement juste et pacifique, permettant d'instaurer une stabilité réelle chez tous les peuples et dans tous les pays de la région.

69. Le Moyen-Orient continue de connaître toute une série d'événements qui ont créé des déséquilibres stratégiques dans la région et l'ont éloignée davantage de la paix et de la stabilité auxquelles ses peuples aspirent ardemment. L'élément spécifique de ces événements adverses est l'interaction de facteurs internes régionaux avec les intérêts externes des grandes puissances et les efforts continus pour polariser ces facteurs régionaux et nationaux dans le cadre de la rivalité gauche-droite, est-ouest.

70. Sans nous attarder sur les détails historiques, nous estimons qu'il importe maintenant d'examiner, l'un après l'autre, ces événements extrêmement complexes, afin de ne pas perdre de vue la situation qui règne aujourd'hui et de l'évaluer correctement.

71. Premièrement, l'invasion armée israélienne au sud du Liban a provoqué des changements négatifs dans la structure politique de l'entité nationale du Liban et a rendu la situation dans ce pays plus complexe encore.

72. Deuxièmement, en raison de cette invasion, la présence d'une force multinationale a continué au Liban, et cette Force est devenue la cible d'un feu nourri entre factions libanaises et non libanaises en lutte, ce qui compromet l'introduction de changements dans les tâches et les objectifs de cette force.

73. Troisièmement, la tragédie politique et militaire libanaise a bloqué les tentatives visant à réaliser une paix juste et globale, grâce à l'examen honnête et objectif de la question de l'occupation israélienne des territoires arabes, sur la Rive occidentale, à Gaza, à Jérusalem et dans les Hauts du Golan, ainsi que de la question palestinienne qui est au cœur du conflit au Moyen-Orient.

74. Les échecs dans les efforts déployés pour relancer le processus de paix sont dus en grande partie à la façon dont on examine le problème libanais dans le cadre régional et international, au fait que la situation continue de se détériorer et à l'interaction des factions en lutte aux niveaux international, régional et local. Dans cet état de choses, il est évident que ce sont les peuples palestinien et libanais qui sont les grands perdants.

75. Nous devons nous rappeler que la cause de la tragédie libanaise n'est ni la présence palestinienne au Liban depuis 1948 ni l'apparition de l'entité politique organisée du mouvement national palestinien. La cause réside dans l'agression répétée année après année, le déni constant

des droits des Palestiniens dans les territoires occupés et la guerre continue contre le mouvement national du peuple palestinien.

76. La tragédie dont nous sommes les témoins au Liban ne peut être résolue par l'élimination de la présence palestinienne, humaine ou politique, mais par la restauration de la pleine souveraineté du Liban sur tout le territoire et le respect de ses aspirations légitimes, grâce au retrait des forces étrangères dont la présence ne répond pas au vœu du Gouvernement légitime. Lorsque cette condition préalable aura été remplie, l'on pourra traiter des objectifs déclarés des factions en lutte au Liban, objectifs qui ne doivent pas servir de justification à leur présence au Liban ni de prétexte à l'hégémonie et à la domination exercées sur le peuple libanais.

77. Toute mesure sérieuse pour faire face à ces différents facteurs doit se fonder sur : premièrement, la réalisation de l'unité libanaise grâce à un programme orienté vers des objectifs précis, notamment le retrait des forces étrangères, au premier chef des forces d'invasion et d'agression militaire; deuxièmement, un accord sur le retrait de toutes les autres forces étrangères stationnées sur le territoire libanais, conformément aux vœux du Gouvernement libanais; et, troisièmement, des efforts internationaux conjugués et intensifs pour traiter de la question des territoires arabes occupés, notamment de la Rive occidentale, de la bande de Gaza, de Jérusalem et des Hauts du Golan, en tant que mesure préalable nécessaire pour traiter de la question palestinienne et de la réalisation des droits nationaux légitimes du peuple palestinien.

78. Nous estimons que les éléments à considérer sont les suivants : premièrement, c'est par les territoires occupés qu'il faut commencer l'examen de la question de Palestine avant d'aborder celle de la présence palestinienne hors de ces territoires. Deuxièmement, l'examen du cercle vicieux de l'action et de la réaction entre factions locales et étrangères au Liban doit commencer par le commencement : permettre aux autorités légitimes du Liban d'imposer leur volonté et de fixer un calendrier précis pour le retrait des forces israéliennes de ce pays, ce qui désamorcerait la situation. Troisièmement, il faut prendre énergiquement avantage de l'élan international engendré par toutes les initiatives qui ont été prises, la plus récente étant la Déclaration de Genève sur la Palestine², adoptée par la Conférence internationale sur la question de Palestine, tenue à Genève du 29 août au 7 septembre 1983, dans laquelle la Conférence a demandé la convocation d'une conférence internationale de la paix pour le Moyen-Orient, à laquelle participeraient toutes les parties intéressées, notamment les représentants légitimes élus du peuple palestinien, représentés par l'OLP. Ce processus dynamique trouve sa source dans les facteurs positifs et les dénominateurs communs de l'ensemble des initiatives internationales.

79. A cet égard, je citerai le Secrétaire général, qui, dans son rapport, fait remarquer à juste titre que le moment est venu d'examiner à fond la situation actuelle au Moyen-Orient. Selon lui :

« Le problème crucial des droits légitimes et de l'avenir du peuple palestinien, question à l'égard de laquelle les membres de la communauté internationale ont tous une nette obligation, a été rendu plus compliqué encore par le fait que les colonies israéliennes se sont développées sur la rive occidentale et qu'une fois de plus il n'a pas été possible d'entamer des négociations sérieuses. » [*Voir A/38/458, par. 39.*]

Dans un autre paragraphe du rapport, le Secrétaire général dit :

« L'invasion israélienne du Liban en 1982 et ses séquelles ont une fois de plus montré que l'emploi de la force ne peut résoudre le conflit du Moyen-Orient mais ne sert qu'à le compliquer davantage et à l'exacerber. Elles ont également appelé l'attention sur la situation tragique des Palestiniens, vaste problème humain et politique auquel une solution équitable doit être trouvée de toute urgence. » [*Ibid.*, par. 42.]

Il convient de souligner ce que le Secrétaire général dit dans son rapport au sujet du rôle du Conseil de sécurité :

« Je continue de croire que le Conseil [de sécurité] pourrait devenir un instrument essentiel s'agissant de résoudre le conflit du Moyen-Orient et d'éliminer un dangereux élément d'instabilité dans le monde. » [*Ibid.*, par. 47.]

80. Dans la déclaration qu'il a faite à l'Assemblée au début de la présente session, le président Hosni Moubarak a défini les possibilités et les objectifs du processus de paix en ces termes :

« ... la clef de la paix au Moyen-Orient se trouve dans le règlement juste du problème palestinien, fondé sur la reconnaissance du droit du peuple palestinien à l'autodétermination et sur l'établissement, par ce peuple, de son entité nationale sur son sol, de même que sur la reconnaissance du droit d'Israël d'exister et sur l'accord relatif à des garanties de sécurité en faveur des deux parties » [10^e séance, par. 23].

Dans son allocution, le président Moubarak a dit également :

« Dans l'angoisse et dans la tristesse, nous avons été les témoins des événements sanglants et douloureux vécus par le Liban, de l'oblitération du caractère traditionnel de ce pays, du meurtre de ses citoyens et de la destruction de leurs biens. L'unité nationale et l'intégrité territoriale du pays ont été compromises, sa paix sociale a été sapée et il est devenu une cible vulnérable pour les interventions étrangères, les complots et la dissension. Nous avons tous le devoir de nous tenir aux côtés du peuple libanais alors qu'il cherche à renverser cette pénible réalité et qu'il est résolu à jouer un rôle constructif dans la région.

« Le point de départ pour faire face à cette situation et pour empêcher qu'elle ne se détériore davantage est le retrait total d'Israël du Liban. Ce retrait ne devrait pas dépendre de facteurs qui échappent au contrôle du Liban. L'obligation d'Israël de se retirer découle du caractère illégal de son invasion, des dispositions de la résolution 509 (1982) du Conseil de sécurité, ainsi que de l'engagement pris par Israël de rechercher la paix complète avec tous ses voisins, qui sont désireux de vivre en paix et de s'abstenir de l'emploi de la force dans le règlement des différends. » [*Ibid.*, par. 28 et 29.]

81. Comme on pouvait s'y attendre, l'annonce de l'accord récent entre les Etats-Unis et Israël a soulevé de nombreuses questions et les réactions qu'elle a suscitées ont été universelles. La gravité et les conséquences de ces questions sont reflétées par l'emploi du mot « stratégique » pour décrire cet accord, et des questions ont été soulevées au plus haut niveau, avant tout dans les pays amis des Etats-Unis, concernant la teneur de l'accord, le cadre dans lequel il a été conclu et les objectifs qu'il vise. Ma délégation se contentera d'ajouter qu'après que les médias eurent révélé cet accord stratégique, le Président de l'Egypte a déclaré, le 4 décembre, que, si cette information était exacte, ce traité serait extrêmement dangereux car il romprait l'équilibre indispensable dans la région. M. Hosni Moubarak a ajouté : « Nous considérons les Etats-Unis comme un associé et un médiateur

dans le processus de paix; ils ne doivent donc pas s'aligner sur l'une quelconque des parties. »

82. La gravité de la situation nous contraint à faire observer qu'il ne sera pas facile de changer la façon dont cet accord est perçu ni les conséquences que cette perception aura sur les parties de la région. Particulièrement, l'impression générale qui se dégage c'est qu'en contrepartie de leurs engagements les Etats-Unis n'ont obtenu aucune assurance sérieuse de la part d'Israël quant à l'élimination des obstacles à la paix dans la région.

83. Tout cela a lieu à un moment crucial où des efforts doivent être intensifiés pour que s'instaure un climat propre à contenir les combats et à limiter la violence mutuelle, sinon cela ne conduira qu'à accroître les tensions, à diminuer les occasions de paix et ouvrira la porte à d'autres interventions étrangères. Rien de tout cela ne sert les intérêts des peuples de la région, qui exigent de la modération et non une aggravation de la situation. Ils exigent des efforts sincères et constructifs pour trouver une solution pacifique à la situation au Liban et à la question du Moyen-Orient dans son ensemble, au cœur de laquelle se trouve celle de la Palestine.

84. L'Egypte suit avec beaucoup de préoccupation l'ampleur et les résultats de cet accord. Nous aimerions confirmer les principes suivants : premièrement, toutes les parties intéressées au Moyen-Orient ont le droit de demander que l'on s'engage à les traiter impartialement dans le règlement de tous les aspects du problème; deuxièmement, le déséquilibre militaire croissant favorise l'expansion et entrave le processus de paix, et pourrait renforcer la théorie erronée selon laquelle la paix devrait être imposée par la force; et, troisièmement, toute erreur de calcul qui entraînerait de nouvelles aventures militaires porterait atteinte à la stabilité de la paix et de la sécurité internationales.

85. C'est pourquoi l'Egypte lance à nouveau un appel à la modération afin qu'il n'y ait plus de nouvelle escalade dans cette situation. Nous confirmons que notre responsabilité commune nous impose d'agir rapidement et efficacement afin d'empêcher un glissement vers l'affrontement. Notre responsabilité commune exige également que nous travaillions avec persistance et sérieux, tant au sein des Nations Unies qu'en dehors, afin de créer des conditions d'objectivité pouvant instaurer une atmosphère de confiance mutuelle, en mettant en œuvre toutes les initiatives dont nous disposons pour arriver à un règlement juste, pacifique, durable et viable de la question du Moyen-Orient.

86. M. KURODA (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : La situation au Moyen-Orient, au cours de l'année écoulée, est restée tendue et, avec la violence qui s'y poursuit, elle est toujours aussi explosive.

87. La situation au Liban, spécialement, devient de plus en plus confuse et imprévisible. Bien que le Liban et Israël aient conclu un accord sur le retrait des troupes, rien n'indique que ce retrait soit en train de s'effectuer. Les combats continuent dans les faubourgs de Beyrouth. Des hostilités féroces ont éclaté dans la partie nord du pays également. Nous nous félicitons de la convocation de réunions pour promouvoir la réconciliation nationale et restaurer la paix au Liban. Toutefois, nous regrettons qu'aucun progrès concret n'ait été réalisé jusqu'ici. Un danger réel continue donc d'exister de voir la guerre civile s'intensifier, ce qui entraînerait une déstabilisation encore plus grave de la situation du Moyen-Orient en général. En outre, les pays présents au Liban ont été récemment la cible d'attaques terroristes menées à une grande échelle et d'autres assauts, qui, à leur tour, ont appelé des mesures de représailles. Nous craignons que de telles

actions et réactions ne créent un cercle vicieux de violence et une escalade des hostilités.

88. Les difficultés que nous rencontrons en traitant du différend libanais découlent du problème historique des rivalités sectaires au sein même de la nation et sont compliquées par la participation d'intérêts étrangers dans le pays. Il est particulièrement tragique que, en raison de la présence au Liban de forces de plusieurs pays étrangers, des civils soient souvent victimes d'hostilités qui ne sont pas de leur fait et sur lesquelles ils n'ont aucun contrôle.

89. Les éléments les plus importants pour ramener la paix au Liban sont, premièrement, la réalisation rapide d'une réconciliation nationale et, deuxièmement, le retrait de toutes les forces étrangères afin que le Liban puisse rétablir son intégrité territoriale, son indépendance et sa souveraineté. Le Gouvernement japonais espère fermement que le peuple libanais, notamment les parties aux pourparlers de réconciliation nationale, feront de sérieux efforts en vue de restaurer l'unité nationale. En particulier, nous espérons que les parties intéressées feront preuve de souplesse et envisageront le problème dans une perspective plus large et à long terme, en essayant de coordonner les intérêts sectaires pour la cause de la réconciliation nationale. Afin de faciliter cet effort, il est indispensable de créer un environnement permettant à toutes les forces étrangères de quitter le Liban le plus rapidement possible.

90. L'évolution récente de la situation au Liban souligne la nécessité urgente de trouver une solution au problème du Moyen-Orient, dont le cœur est la question de Palestine. Comme j'ai déjà indiqué la position du Japon lors de mon intervention sur la question de Palestine [80^e séance], je ne vais pas la répéter ici. Je voudrais simplement insister sur l'appel lancé depuis longtemps par mon gouvernement à toutes les parties, notamment Israël et l'OLP, pour qu'elles règlent leurs problèmes par la négociation et pour qu'elles n'aient pas recours à la force, afin de ramener dans la région une paix juste, durable et globale. Il est nécessaire à cette fin que tant le peuple israélien que le peuple palestinien fassent des efforts sincères pour dissiper leur méfiance mutuelle et promouvoir une volonté sincère de coexister dans la paix.

91. Dans ce contexte, le Japon estime que la politique d'Israël relative à la création de colonies de peuplement dans les territoires occupés constitue un obstacle important aux efforts de paix. En outre, le Japon ne saurait approuver les mesures prises par Israël pour modifier unilatéralement le statut des territoires arabes occupés, telles que son annexion de Jérusalem-Est et des Hauteurs du Golan.

92. Par ailleurs nous craignons que, au moment même où les Palestiniens devraient être unis pour s'atteler à la question de Palestine, des divisions internes entre eux n'affaiblissent leur position en tant que partie intégrante dans la recherche de la paix. Le Gouvernement du Japon espère sincèrement que toutes les parties au différend, au sein de l'OLP, surmonteront leurs divergences sans retard.

93. Divers efforts internationaux ont été faits en vue de réaliser une paix globale au Moyen-Orient. Je pense, par exemple, à l'initiative du Président Reagan³ et à la Déclaration finale de la douzième Conférence arabe au sommet, tenue à Fez⁴, qui ont été annoncées en septembre 1982. Le Gouvernement du Japon espère fermement que les parties intéressées tiendront compte de ces propositions et qu'elles feront preuve d'une attitude réaliste, constructive et souple dans les efforts sérieux qu'elles déploieront pour parvenir à une paix réelle au Moyen-Orient.

94. Il n'existe pas de solution facile au problème du Moyen-Orient. Le Gouvernement du Japon réaffirme son intention de coopérer à tous les efforts déployés pour réaliser, le plus rapidement possible, notre objectif commun, à savoir une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient, obtenue par la négociation et sans recours à la force.

95. M. SAHNOUN (Algérie) : C'est devenu pour le délégué israélien une tradition consacrée de venir ici prendre la parole, non pour répondre aux nombreuses questions que se pose la communauté internationale sur la politique expansionniste et répressive que son pays mène au Moyen-Orient, mais pour, d'une manière grossière, tenter de détourner notre attention en se livrant à des élucubrations sur des questions diverses qui n'ont rien à voir avec notre débat.

96. Venir ici pratiquer la politique de Goebbels, la politique de l'amalgame, la politique de l'autruche, est indigne de notre Organisation. Que le représentant israélien en soit assuré : nous ne le suivrons pas sur cette voie. Nous continuerons, comme par le passé, à attirer l'attention des délégations ici présentes sur la situation particulièrement tragique qui prévaut au Moyen-Orient, même si nous sommes parfaitement conscients que la propagande et les lobbies pro-israéliens, dont le pouvoir est immense, tentent d'occulter cette question et arrivent parfois, hélas, à anesthésier une bonne partie de l'opinion publique des pays occidentaux et leurs dirigeants dès qu'il s'agit d'évoquer la tragédie du Moyen-Orient. Cette anesthésie, cette inconscience ont souvent été la cause de véritables catastrophes pour l'humanité, comme tous les Livres saints et les Sages l'ont indiqué dans des écrits que nous ferions bien de méditer aujourd'hui.

97. A la source de cette tragédie du Moyen-Orient, se trouve un déni de justice — et Israël doit le reconnaître —, un déni de justice à un peuple qui se trouve depuis 35 ans déchiré, réduit à l'état de réfugiés, nous le savons bien, retenu en otage dans sa propre patrie et spolié de ses biens, ses terres étant occupées, ses droits confisqués et sa dignité bafouée.

98. La source de cette tragédie, c'est la répression des populations arabes du Golan qui ont été chassées de leurs terres, soumises à l'arbitraire israélien et contraintes d'accepter une identité qui n'est pas la leur et qu'elles rejettent en dépit de tout.

99. La source de cette tragédie, c'est l'occupation du Sud-Liban par les forces israéliennes, où un autre peuple arabe vit depuis des mois sous le joug de l'occupation et de l'oppression, sans que rien ne vienne annoncer la fin de son cauchemar.

100. En effet, le refus clairement exprimé des dirigeants israéliens de mettre en œuvre les résolutions 508 (1982) et 509 (1982) du Conseil de sécurité exigeant d'Israël qu'il se retire sans délai du territoire libanais, le retrait partiel des troupes israéliennes jusqu'à l'Awali, retrait tactique, procèdent d'une politique suivie avec constance par les dirigeants israéliens, qui consiste à occuper, au nom d'une prétendue sécurité d'Israël, les territoires des pays voisins puis à perpétuer cette occupation en restant sourds aux injonctions de la communauté internationale.

101. En envahissant le Liban après le Golan et après les territoires palestiniens, Israël ne fait du reste qu'exécuter une menace qu'il brandissait depuis sa création et réaliser un plan bien connu qui vise à asseoir sa domination sur tous les pays de la région. La sphère d'expansion israélienne rappelle donc, avec une saisissante réalité, le sinistre « espace vital » en vogue entre les deux guerres et dont les dirigeants racistes et fascistes du nazisme se sont faits les champions.

102. Les déclarations et le comportement des dirigeants israéliens sont suffisamment clairs pour ne laisser planer aucun doute sur les intentions avouées d'Israël d'en finir avec le peuple palestinien et les populations arabes limitrophes qui lui marquent leur solidarité.

103. La communauté internationale, qui a une responsabilité particulière à l'égard de ces peuples, se doit de tout entreprendre pour assurer la protection des populations civiles dans cette région.

104. L'Assemblée générale, qui a eu l'occasion de se prononcer pour le strict respect de l'intégrité territoriale, de la souveraineté, de l'unité et de l'indépendance politique du Liban, doit, à l'instar du Conseil de sécurité, exiger d'Israël qu'il se retire totalement et immédiatement jusqu'aux frontières internationalement reconnues du Liban, de façon à permettre au peuple libanais d'exercer sa souveraineté pleine et entière sur l'ensemble de son territoire et aux populations libanaise et palestinienne, qui vivaient depuis plusieurs décennies dans la fraternité et la tolérance, jusqu'à l'invasion du Liban par Israël, de connaître à nouveau la paix, la sécurité et l'harmonie.

105. L'Algérie, qui se félicite des discussions en cours entre les différentes composantes du peuple libanais, voudrait une fois de plus, en ce lieu, réitérer son attachement à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale du Liban et sa conviction que ce pays pourra réaliser ainsi la nécessaire réconciliation nationale, condition de son développement et de son devenir, et renouer avec sa vocation millénaire de terre de convivialité et de concorde.

106. Dans le Golan, la destruction de villages entiers se poursuit; les populations empêchées de revenir sur leurs terres et les 12 000 Syriens représentant 10 p. 100 de la population totale qui vivait en 1967 sur cette terre syrienne sont soumis à des pressions morales, politiques et économiques intolérables. Cette politique systématique de répression et d'intimidation s'inscrit du reste dans la vaste entreprise menée par les dirigeants israéliens pour modifier de manière irrévocable le statut démographique des territoires arabes occupés, en violation flagrante des normes du droit international et des dispositions des conventions de Genève de 1949⁵. Cela procède aussi de cette politique de l'espace vital. En témoigne avec éloquence la détermination intransigeante avec laquelle Israël poursuit la mise en œuvre de son plan d'implantation de colonies de peuplement sur les terres arabes avec l'objectif clairement énoncé d'en assurer la totale judaïsation.

107. Après le Liban, c'est la République arabe syrienne qui est menacée dans son intégrité et son indépendance et qui risque de faire les frais de cet expansionnisme israélien que rien ne semble arrêter.

108. C'est que les déclarations belliqueuses se multiplient, les violations de l'espace aérien syrien se succèdent, le potentiel militaire israélien se renforce et la menace se précise.

109. Face à cette situation très grave, la communauté internationale doit réagir avec vigueur et fermeté, car il en va cette fois-ci, et de manière irrémédiable, de la paix et de la sécurité dans le monde. La communauté internationale, qui porte une grave responsabilité dans l'embrasement de la région du Moyen-Orient pour la part importante qu'elle a prise, il y a 35 ans, dans la spoliation du peuple palestinien de sa patrie, doit aujourd'hui tout mettre en œuvre pour faire cesser la politique criminelle d'agression et d'expansion que mènent en toute impunité les dirigeants israéliens contre les peuples arabes de la région et pour trouver une solution juste et durable au problème du Moyen-Orient.

110. Une telle solution ne peut être que globale. Il est en effet clair pour ma délégation que toute démarche qui ne prendrait pas en compte l'ensemble des données du

problème et qui ignorerait le fait national palestinien, identifié par l'Assemblée générale comme étant le paramètre central de toute solution du problème du Moyen-Orient, ne ferait qu'ajouter un nouvel élément de confusion et un nouveau facteur de tension dans la région et serait par conséquent vouée à l'échec.

111. Une telle solution doit être donc fondée, nous ne cesserons de le répéter, et l'Assemblée générale elle-même ne cesse de le faire depuis près de 10 ans, sur la nécessaire restauration du peuple palestinien dans ses droits nationaux légitimes, y compris son droit à l'indépendance et à la création de son propre Etat sous l'égide de l'OLP, son seul représentant légitime, et sur le retrait total et inconditionnel d'Israël de tous les territoires arabes occupés.

112. M. DASHDAVAA (Mongolie) [*interprétation du russe*]: Depuis de nombreuses années, l'attention de l'opinion publique internationale est rivée aux événements du Proche-Orient qui ont transformé cette région en un foyer constant de tensions mondiales. La lutte acharnée entre le mouvement de libération nationale du peuple arabe de Palestine et l'impérialisme, l'affrontement entre la source de l'agression — l'expansion territoriale — et le désir de faire valoir les droits de ce peuple et de parvenir à une paix fondée sur la justice durent depuis plus d'une décennie.

113. La communauté internationale consent toujours de nombreux efforts pour parvenir au règlement du problème du Moyen-Orient. De nombreuses résolutions et décisions ont été adoptées aux Nations Unies et en dehors. Cependant, la situation au Moyen-Orient reste extrêmement tendue et dangereuse. La cause en est la politique d'occupation et d'agression menée par Israël, qui bénéficie de l'appui général et de l'encouragement des Etats-Unis d'Amérique.

114. L'escalade de l'agression israélienne contre les peuples arabes, notamment le peuple arabe de Palestine, résulte de la coopération stratégique entre les Etats-Unis et Israël et a créé une situation extrêmement tendue au Moyen-Orient.

115. Imposé au Liban par les Etats-Unis et Israël, l'accord injuste de capitulation non seulement porte atteinte à la souveraineté et à l'indépendance de l'Etat libanais, mais est une menace à la sécurité des Etats voisins, principalement de la République arabe syrienne. Cet accord de paix, comme on l'appelle, revient en fait à récompenser les agresseurs et à transformer le territoire de la victime en une place forte pour des agressions futures. Il a fait la preuve, une fois encore, que les plans américains de règlement au Moyen-Orient ne visent nullement à instaurer une paix juste et durable dans la région. Bien au contraire, ces plans reflètent le désir de perpétuer les résultats de l'agression israélienne en faisant fi des droits légitimes du peuple palestinien et d'asseoir une domination politique et militaire américano-israélienne au Moyen-Orient.

116. Les milieux impérialistes et sionistes avaient depuis longtemps projeté de lancer un grand coup contre la République arabe syrienne et d'autres pays arabes, qui sont les principaux obstacles à la réalisation de leurs plans.

117. Nous condamnons fermement les actes d'agression perpétrés par les Etats-Unis et Israël contre la République arabe syrienne et la pression politique et diplomatique exercée sur ce pays pour l'amener à renoncer à sa position de principe anti-impérialiste.

118. L'ingérence impérialiste dans les affaires du Liban prend aujourd'hui des proportions extrêmement dangereuses. L'année dernière, sous le drapeau de la Force multinationale, 1 200 Marines de la « Force de déploiement rapide » ont débarqué sur la côte du Liban et

aujourd'hui leur nombre s'est multiplié. Au large des côtes croise toute une armada de porte-avions et de navires de combat des Etats-Unis et de leurs alliés de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. A propos de la Force multinationale, *The International Herald Tribune*, en date du 1^{er} décembre, écrit : « En fait, à Beyrouth, on ne peut pas parler de Force multinationale en tant que telle; il n'y a que des troupes américaines, françaises, italiennes et britanniques opérant séparément. »

119. Il y a un an, Washington avait assuré que les Marines américains ne seraient pas engagés au Liban. Aujourd'hui, il n'est pas douteux que ces assurances étaient destinées à servir d'écran pour masquer l'ingérence impérialiste. L'autorisation récente donnée par le Président des Etats-Unis au contingent américain de la prétendue « Force multinationale » d'ouvrir le feu et à la VI^e flotte américaine d'atteindre des cibles au Liban montre clairement que l'ingérence des forces armées des Etats-Unis dans les opérations militaires au Liban a un caractère manifestement interventionniste.

120. N'oublions pas que l'opinion publique internationale s'est élevée, l'année dernière, contre l'envoi de la « Force multinationale » au Liban et a mis en garde contre les conséquences graves que pourrait avoir une telle mesure. L'ingérence armée des Etats-Unis porte atteinte à la paix et à la sécurité internationales et complique davantage encore une situation déjà difficile au Moyen-Orient. Il faut y mettre fin.

121. Nous exigeons le départ immédiat du Liban des troupes des Etats-Unis et des autres pays. Israël doit, sans condition compromettant l'indépendance et la souveraineté du Liban, quitter ce pays.

122. Le règlement de la situation dans ce pays ne peut être obtenu par des accords séparés, des pressions extérieures et le chantage mais seulement par le respect strict et inconditionnel des décisions des Nations Unies, notamment des résolutions 425 (1978), 508 (1982) et 509 (1982) du Conseil de sécurité.

123. Les événements qui se déroulent au Moyen-Orient montrent à l'évidence qu'il est impossible de régler le conflit arabo-israélien, qui dure depuis de nombreuses années, par des moyens militaires ou par des artifices politiques qui feraient fi des droits nationaux du peuple palestinien, tout comme il est impossible d'arrêter la lutte de ce peuple pour faire triompher sa juste cause.

124. La voie pour le règlement du problème du Moyen-Orient — comme l'ont fait remarquer les représentants de nombreux pays, du haut de la tribune de l'Assemblée

générale — passe par un règlement juste et global obtenu par les efforts collectifs de toutes les parties concernées, y compris l'OLP.

125. La République populaire de Mongolie réaffirme que la condition indispensable à l'instauration de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient est le retrait des troupes israéliennes de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, et l'exercice des droits nationaux inaliénables du peuple arabe de Palestine, y compris son droit de créer son propre Etat.

126. La solution du problème palestinien ouvrirait la voie à l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient. Cet objectif — nous en sommes profondément convaincus — ne pourra être atteint que grâce aux efforts conjugués de toutes les parties intéressées, y compris l'OLP. C'est pour cette raison précisément que la collectivité mongole se félicite de l'initiative prise à la Conférence internationale sur la question de Palestine, qui vise la convocation d'une conférence internationale pour la paix sur le Moyen-Orient à laquelle participeraient, sur un pied d'égalité, toutes les parties au conflit arabo-israélien, y compris l'OLP, les Etats-Unis, l'Union soviétique et d'autres pays intéressés.

127. Pour terminer, la délégation de la Mongolie tient à signaler que les propositions de l'Union soviétique tendant à une paix juste dans cette région et les principes d'un règlement au Moyen-Orient approuvés par la douzième Conférence arabe au sommet, tenue à Fez, constitueraient une base adéquate pour les travaux de la prochaine conférence internationale sur le Moyen-Orient.

La séance est levée à 13 h 10.

NOTES

1. *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-huitième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1983, documents S/16203 et S/16205.*

2. Voir *Rapport de la Conférence internationale sur la question de Palestine, Genève, 29 août-7 septembre 1983* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.83.I.21), chap. I.

3. Voir *Weekly Compilation of Presidential Documents*, Washington, D.C., Government Printing Office, 1982, vol. 18, n° 35, p. 1081.

4. Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-septième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1982, document S/15510.*

5. Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 75, nos 970 à 973.